Chaque année, un rapport est présenté au comité de vigilance.

Depuis 2016, les membres observent majoritairement des odeurs de compost. Dans le graphique ci-contre, on constate que, depuis 2012, les observations ont chuté drastiquement, passant à moins de 50 par année, ce qui représente une amélioration importante en matière de contrôle des émissions d'odeurs. En 2019, 58 observations-odeurs avaient été signalées à WSP. En 2020, WSP n'a reçu que 22 observations, une réduction de plus de 60%.

Historique du nombre d'observations-odeurs par année, 2005 – 2020

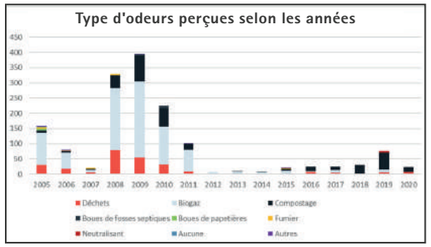

C. Trois moyens pour signaler une odeur

Si vous constatez des odeurs, vous pouvez les signaler de trois façons :

- Participer au comité de suivi des odeurs en communiquant avec Samuel Lévêque chez WSP au **514 247-5815**
- **Communiquer directement avec Dépôt Rive-Nord au 450 836-2546**
- Formuler une plainte au MELCC : **450 654-4355, poste 0.**

RAPPEL DE LA MISSION

Le mandat du comité de vigilance est de : « Faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement. »

Pour mieux remplir sa mission, le comité a ajouté à son mandat un volet communication. Il se fait un devoir de recevoir les commentaires, les demandes d'information et les préoccupations de la population (450 836-7532 ou vigilancedrn@hotmail.com) et d'y donner suite dans les meilleurs délais.

De plus, le comité de vigilance pourrait faire appel au MELCC pour qu'il intervienne s'il croyait que l'entreprise ne respectait pas les conditions de ses certificats d'autorisation.

Informez-vous

L'ordre du jour de chacune des rencontres du comité ainsi que les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles après leur adoption sur le site Internet des municipalités dans certains cas ainsi que sur le site de DRN à **www.ebiqc.com/services/service-disposition-dechets/parc-de-technologies-environnementales**

Communiquez avec nous

Nous tenons à rappeler que nous faisons appel à vous, citoyens. Faites-nous part de vos questions, préoccupations et commentaires. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

TÉLÉPHONE : 450 836-7532
COURRIEL : vigilancedrn@hotmail.com
COURRIER
Comité de vigilance de Dépôt Rive-Nord
À l'attention de L'Envol
588, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ.

COMPOSITION

Le comité de vigilance est composé de 13 membres, représentants-citoyens, représentants des municipalités et des MRC concernées, des groupes environnementaux, du milieu agricole et de l'entreprise. Monsieur Marc Corriveau est le président du comité et madame Colette Schwartz en est la secrétaire.

REPRÉSENTANTS DES MRC

Marc Corriveau,
président,
maire de Saint-Thomas,
MRC de Joliette

Suzanne Nantel,
mairesse de Berthierville,
MRC de D'Autray

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Jacinthe Brissette,
conseillère,
municipalité de Lanoraie

André Champagne,
conseiller,
municipalité de Saint-Thomas

Sylvain Destrempes,
conseiller,
municipalité de Berthierville

Robert Pufahl,
conseiller, municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

CITOYENS

Poste à pourvoir,
municipalité de Saint-Thomas

Marie-Ève Mondor,
municipalité de Lanoraie

Poste à pourvoir,
municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Poste à pourvoir,
municipalité de Berthierville

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES

Denise Trudel,
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Henri Thouin,
représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

DÉPÔT RIVE-NORD

Luc Turcotte,
directeur Ingénierie

Comité de vigilance DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-THOMAS

PYGARGUE À TÊTE BLANCHE
Photo: Richard Prévost

BULLETIN D'INFORMATION
Volume 13, numéro 1
Printemps 2021

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS ET POUR VOUS

IMPORTANCE DU COMITÉ DE VIGILANCE

Le comité de vigilance siège depuis 16 ans déjà. Il a été créé en 2005 en réponse à une exigence du décret adopté par le gouvernement du Québec autorisant Dépôt Rive-Nord (DRN) à construire un lieu d'enfouissement technique (LET), à savoir un lieu d'enfouissement étanche.

Le mandat du comité y est bien décrit : « Faire des recommandations à DRN quant à l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement. » Ce mandat est en lien avec les préoccupations exprimées lors de l'audience du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) tenue dans le cadre du processus d'approbation de projet. Les principales préoccupations exprimées à ce moment étaient les suivantes :

- Pollution de l'eau tant pour la consommation humaine que pour l'agriculture;
- Destruction de milieux humides et de boisés;
- Nuisances causées par l'émission d'odeurs, le camionnage et la présence de goélands;
- Diminution de la valeur des propriétés;
- Crainte que les suivis environnementaux ne soient pas rigoureux.

Au cours de toutes ces années, le comité de vigilance n'a jamais failli à sa mission et a fait de ces préoccupations le guide de son action.

Depuis sa création, le comité s'est réuni régulièrement, et ce, malgré la pandémie.

Le comité a eu accès à des informations techniques sur les grands sujets d'intérêt. Régulièrement, des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi que des experts-conseils sont venus présenter des rapports détaillés sur différents sujets :

- Normes québécoises de qualité des eaux souterraines et des eaux rejetées après traitement;
- Rapport annuel sur le suivi des eaux souterraines et de surface en matière de qualité et de quantité;
- Rapport annuel du suivi des odeurs;
- Programme de conservation des milieux humides.

En 2009, le comité a demandé à DRN de mettre en place un volet communication. C'est à ce moment qu'a été rédigé le premier bulletin d'information dont l'entreprise assume tous les coûts de production. Le bulletin est distribué annuellement à tous les résidents des quatre municipalités limitrophes du site : Saint-Thomas, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville et Lanoraie. Pour une diffusion encore plus large de l'information, DRN a accepté de mettre tous les bulletins d'information sur son site Internet. Il faut aussi souligner que le compte rendu de chaque rencontre du comité de vigilance est remis aux municipalités limitrophes et aux MRC concernées pour diffusion. Il est aussi disponible sur le site Internet de DRN.

Un autre sujet d'importance est la gestion sécuritaire des lieux d'enfouissement techniques après leur fermeture. À cette fin, DRN a créé une fiducie indépendante pour gérer ce fonds de prévoyance. Le comité est informé de l'évolution de ce fonds. À la fin de l'année 2020, le fonds s'élevait à 10 millions $. En 2040, il devrait atteindre 30 millions $.

Pour réduire l'impact du déboisement, l'entreprise a procédé à la plantation de 15 000 arbres depuis plus de 10 ans.

Pour répondre à une demande du comité, DRN a réaménagé 13 000 m² d'un milieu humide et fait un suivi périodique de sa vitalité.

Un autre sujet qui revêt de plus en plus d'importance est la nécessité de s'assurer que les lieux d'enfouissement ne nuisent pas aux efforts de réduction et de mise en valeur des résidus de consommation. Le comité a suivi de près les mesures mises en place par DRN :

- Amélioration continue du captage et de la valorisation des biogaz;

suite »

- Mise en place d'une plateforme pour les résidus de bois à valoriser. Ces résidus proviennent de la construction et d'autres sources;
- Mise en place d'une plateforme pour les résidus de béton;
- Mise en place d'une solution novatrice performante pour traiter et valoriser les matières organiques.

Le comité de vigilance demeure déterminé à poursuivre sa mission. **Mais, pour mieux jouer ce rôle, nous avons besoin de remplacer trois membres-citoyens pour cause de décès ou de déménagement :**

- **Une personne de Saint-Thomas;**
- **Une personne de Berthierville et une autre de Sainte-Geneviève de Berthier.**

Pourvoir ces postes est très important. Cela permet d'assurer la représentation et la crédibilité du comité. Il faut noter que les personnes n'ont pas besoin de résider près du site, mais doivent être résidentes des municipalités. Toute personne qui souhaite devenir membre du comité peut joindre l'entreprise au 450 836-2546 ou me joindre directement au 450 756-2224.

En mon nom et celui de tous les membres, je vous souhaite une bonne santé durant cette période difficile.

Marc Corriveau
Président du comité de vigilance
Lieu d'enfouissement technique
de Saint-Thomas

MOT DE L'ENTREPRISE

Active depuis plus de 60 années dans la gestion intégrée des matières résiduelles, notre entreprise exploite des infrastructures performantes tant pour le tri des matières recyclables, la valorisation des matières organiques et l'élimination des résidus ultimes.

Grâce à ces différentes filières de traitement, nous sommes pleinement actifs dans la hiérarchisation des modes de gestion des matières résiduelles. Toutefois, notre lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas répond de façon sécuritaire à un impératif supérieur, soit celui d'assurer un service essentiel d'hygiène publique pour les municipalités que nous desservons.

Au fil des années, l'entreprise a fondé son développement sur des infrastructures éprouvées, sécuritaires pour l'environnement et durables. Ainsi, notre lieu d'enfouissement technique est ceinturé d'un écran d'étanchéité périphérique ancré dans une couche d'argile imperméable d'une épaisseur de 40 mètres. Les matières résiduelles sont ainsi isolées du milieu environnant. De par sa conception, le lieu d'enfouissement technique assure la protection et la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface du secteur.

Les eaux de lixiviation générées par les matières résiduelles sont collectées et traitées de façon continue directement sur le site selon un procédé physico-chimique performant. Les eaux ainsi traitées sont acheminées à la rivière La Chaloupe dans le plus strict respect des normes applicables. D'autres critères de qualité sont également appliqués afin de préserver, voire même améliorer, la qualité de l'eau de cette rivière.

Nous accordons également une grande importance à la collecte et la valorisation des biogaz générés au lieu d'enfouissement. Tout le biogaz collecté du lieu d'enfouissement est transformé en gaz naturel renouvelable pour être injecté dans le réseau gazier de Trans-Québec & Maritimes. À ce titre, DRN est un véritable pionnier! Nous avons été la première entreprise au Canada à produire du gaz naturel utilisable commercialement à partir du biogaz. À vrai dire, nous produisions déjà du gaz naturel renouvelable ou du biométhane avant même que ces mots fassent partie du vocabulaire populaire!

La gestion et l'exploitation du lieu d'enfouissement s'exercent dans la plus grande transparence à l'égard des citoyens riverains, des municipalités avoisinantes et des autorités gouvernementales. À ce titre, le comité de vigilance, fort de l'intérêt et du dynamisme de ses membres, exerce un rôle de première importance dans le processus d'information de la population et d'amélioration d'une activité essentielle à l'hygiène publique.

Luc Turcotte
Directeur général
Dépôt Rive-Nord

1. BILAN 2020 DU COMITÉ DE VIGILANCE

À cause de la pandémie, le comité de vigilance a tenu seulement deux rencontres au cours de l'année. La rencontre de mars a été annulée et celle de juin a été remplacée par un bilan des activités de DRN rédigé par l'entreprise et envoyé à tous les membres. Les rencontres de septembre et de novembre ont été tenues en mode virtuel.

Par ailleurs, le comité est demeuré vigilant. Il suit toujours de près les émissions d'odeurs et le captage des biogaz. Aucun autre dossier n'a retenu particulièrement son attention.

- Sur le plan des opérations, DRN entreprend un projet visant à optimiser la capacité de sa station de traitement des eaux de lixiviation. Les travaux cibleront principalement les étangs aérés, les stations de pompage et les équipements de désinfection.
- Le projet de biométhanisation se poursuit de façon très satisfaisante. Deux des quatre cellules sont maintenant remplies et génèrent des biogaz qui sont captés. La méthanisation des matières organiques prend environ 16 mois. Quand le processus est complété dans une cellule, les matières sont excavées et mises en andains au centre de compostage pour procéder à l'étape finale.
- Les consultants externes ont présenté deux rapports au comité : le Rapport de suivi de l'eau et le Rapport de suivi des odeurs.

2. UNE PRÉSENCE REMARQUÉE SUR LE SITE, LE PYGARGUE À TÊTE BLANCHE

La propriété de DRN est vaste et on peut y apercevoir plusieurs espèces d'animaux. Depuis quelques années, on y observe des pygargues à tête blanche, de gros rapaces dont les ailes peuvent atteindre aisément deux mètres d'envergure. Soyez rassurés, ils ne s'attaquent jamais aux humains ni aux petits animaux domestiques et ne génèrent aucune nuisance. Ce rapace prend environ cinq ans avant d'afficher un plumage d'adulte avec la tête entièrement blanche. Il est le symbole emblématique de nos voisins américains. La population de pygargues, qui a connu un fort déclin dans les années 1960 et 1970 à cause de l'utilisation de pesticide (DDT), est maintenant rétablie et en croissance.

Localement, nous les voyons parfois à Lavaltrie, Lanoraie ou Berthierville, perchés dans les grands arbres en bordure du fleuve, car en été, ils se nourrissent surtout de poissons. Toutefois, l'hiver quand tout est sous un couvert de glace, la recherche de nourriture peut les conduire en grand nombre vers les sites de gestion des matières résiduelles. Dans certaines régions du Canada, les pygargues sont nourris volontairement par des agriculteurs.

Ces informations ainsi que les photos ont été gracieusement fournies par Richard Prévost, qui pratique l'ornithologie depuis près de 40 ans. Ceux qui souhaiteraient mieux connaître les multiples plumages de ce magnifique rapace peuvent consulter son site d'identification au https://pbase.com/rpprevost/pygargues.

Photo: Richard Prévost

3. RAPPORT SUR LES DOSSIERS IMPORTANTS

3.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En cette année de pandémie, la quantité de matières résiduelles admise au LET s'est maintenue. Par ailleurs, celle provenant des commerces et des industries a diminué de façon importante tandis que celle provenant des résidences a augmenté, les familles étant à la maison en arrêt de travail ou en télétravail.

3.2 CAPTAGE DES BIOGAZ

Les matières résiduelles en se dégradant génèrent des biogaz. DRN assure le captage de ce biogaz ce qui contribue à une réduction importante des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. DRN assure également un suivi serré des émissions fugitives à la surface des cellules alors que plus de 25 000 points sont relevés annuellement. Tout le biogaz capté est transformé en gaz naturel et vendu sur le marché nord-américain des énergies renouvelables puisque, depuis 2017, l'entreprise est reconnue comme un producteur de « gaz naturel renouvelable ».

EBI pose également d'autres gestes concrets pour la protection de l'environnement. L'entreprise a converti ses camions de collecte au gaz naturel ce qui représente une réduction de 25 % des émissions de GES comparativement au diesel. Actuellement, elle participe à un projet pilote avec la MRC de Joliette visant à évaluer la performance de nouveaux camions de collecte « tout électrique ».

3.3 SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Depuis 1978, le LET fait l'objet d'un suivi serré des eaux souterraines et de surface. Au fil des années, ce suivi a constamment évolué de manière à s'adapter aux normes et aux conditions d'exploitation en vigueur. Le suivi environnemental comporte aujourd'hui six (6) volets distincts :

1. Suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur des activités de gestion des matières résiduelles;
2. Suivi des eaux en aval du centre de compostage;
3. Suivi des eaux des puits des particuliers;
4. Suivi de la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe;
5. Suivi des eaux souterraines et des eaux de surface au périmètre de la cellule d'enfouissement technique;
6. Suivi des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph.

Depuis 2006, toutes les étapes de planification, de réalisation, de coordination et d'analyse sont effectuées par un consultant indépendant, AECOM, pour le compte de DRN. *Le Rapport de suivi de l'eau 2020* conclut que la situation demeure stable sur le site et à son pourtour. La qualité de l'eau est bonne. Ce suivi est également remis chaque année au MELCC qui fait aussi ses propres suivis.

La carte ci-dessous indique la localisation des principales infrastructures et les endroits où sont prélevés les échantillons d'eau d'année en année.

3.4 LES ÉMISSIONS D'ODEURS 2020

A. Signalement transmis au MELCC en 2020

Au cours de l'année 2020, le Ministère a enregistré trois plaintes de la part des citoyens.

B. Rapport du comité des odeurs

DRN a mis sur pied un comité de suivi des odeurs en 2004. Il est actuellement constitué de 18 citoyens résidant à proximité du LET. Son rôle est de signaler les odeurs tout au long de l'année. Le comité est géré par WSP Environnement.

Les membres transmettent leurs observations d'odeurs directement à WSP par l'intermédiaire d'une nouvelle application informatisée. Cet outil permet à DRN de recevoir simultanément les observations afin de cibler rapidement la cause des odeurs et de mieux les contrôler.

suite »